

## Libération des biens en indivision et vente forcée

Par **Johnbrego**, le **14/05/2009** à **05:03**

Bonjour,

Nous sommes six frères et sœurs, en indivision depuis le décès de notre mère!

L'un de nos frères occupe abusivement les biens (Qu'il occupe aussi depuis des années avec notre mère qui avait la totalité de l'usufruit) (La maison familiale) depuis le décès de notre mère sans pouvoir les racheter, et se refuse à payer un loyer d'indemnité d'occupation.

J'envisage donc une procédure judiciaire pour provoquer le partage.

Mes questions:

1: En cas de décision de justice de partage judiciaire, l'occupant des biens est-il tenu, tacitement par la décision de justice, de quitter les lieux avant la vente aux enchères ou après la décision de justice.

2: Une vente aux enchères est-elle obligatoire dans ce cas..ou bien est-il possible de demander devant la justice uniquement la vente forcée, afin que la maison familiale soit mise en vente à son prix réel.. (Chez un notaire ou bien un agent immobilier..)